



SOCIÉTÉ
COOPÉRATIVE
D'INTERÊT COLLECTIF

TIERS-LIEUX



CONTRIBUER, SOUTENIR ET PARTAGER

Tiers-Lieux
Institutionnels
Partenaires

Contribuer à des territoires de projets
démocratiques et citoyens

pourquoi souscrire au capital social
de la Coopérative Tiers-Lieux ?

📌 QUELQUES DONNÉES QUI MOBILISENT LA COOPÉRATIVE TIERS-LIEUX

En 5 ans, le nombre de tiers-lieux en Aquitaine est passé de **2 à 76**

50% de la population active pourrait travailler à distance une à deux fois par semaine

Le télétravail informel représente environ **65%** du télétravail en France.

77% des français aspirent à une nouvelle manière de travailler.

2011 Programme pilote d'essaimage «Tiers-Lieux, travailler autrement en Aquitaine»

2013 Création de l'association de préfiguration en SCIC de La Coopérative des Tiers-Lieux, travailler autrement en Aquitaine

2016 Transformation en Société Coopérative d'Intérêt Collectif de la Coopérative Tiers-Lieux, travailler autrement pour vivre mieux



➤ DES LIEUX DE PROXIMITÉ

TRAVAILLER AUTREMENT POUR VIVRE MIEUX

Nous croyons qu'il est aujourd'hui possible de travailler autrement pour vivre mieux. Notre mission est de proposer à chacun son tiers-lieu **à moins de 20 minutes de chez lui**. Nous avons créé le premier espace de coworking rural en France et sommes tous acteurs au quotidien dans nos tiers-lieux. Ces espaces partagés favorisent le **développement économique local** et contribuent à rendre le quartier et la campagne plus vivants.

En tant que tiers de confiance des pouvoirs publics et des acteurs locaux, nous détectons, accompagnons et fédérons les tiers-lieux.

Depuis cinq ans, nous sommes sollicités pour expérimenter des **projets pilotes**, notamment afin d'évaluer ces nouveaux lieux d'apprentissage, leur prise en compte de la transition énergétique ou encore la culture du libre dans l'artisanat. Nous **observons les pratiques** liées aux champs de l'éducation, de l'entrepreneuriat des jeunes, de la recherche d'emploi, du bonheur et de la santé des travailleurs, des pratiques collaboratives, du vivre-ensemble ... autant de thèmes à explorer au sein de ces tiers-lieux.

LES TYPOLOGIES DE TIERS LIEUX

D'activités & de services

Coworking / espace collaboratif

Café associatif

Favoriser la mobilité et proposer une alternative au travail solo

Artisanal

Fablab

Makerspace

Repair Café

Atelier & boutique partagée

Garage solidaire

Laboratoire textile

Développer le DIY et les savoir-faire

Agricole

Lieux de production

entre fermiers

Lieux de vente

partagés entre producteurs

Relocaliser l'agriculture et favoriser les circuits courts

Éducatif

Innovation

pédagogique

Repenser les modes d'apprentissages

➤ COMMENT FONCTIONNE UNE SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF ?

Ce statut favorise la prise en compte de toutes les parties prenantes de la structure et a pour finalité l'intérêt collectif au-delà de l'intérêt individuel de ses membres. C'est aussi un rassemblement de sociétaires qui mettent en commun des ressources pour la réalisation d'un projet. Quel que soit le montant de son apport, chacun a le même pouvoir sur la gouvernance de l'entreprise. Le fonctionnement 1 personne = 1 voix dans chaque collège est le fondement démocratique de la coopérative.

➤ UNE PERSONNE = UNE VOIX

Une pondération entre chaque collège a été instaurée pour garantir un équilibre entre toutes les parties prenantes.

➤ RÉINVESTISSEMENTS DE PLUS DE LA MOITIÉ DES BÉNÉFICES

Notre statut nous impose de réinvestir au moins 57,5% de nos bénéfices dans la structure chaque année pour la renforcer et limiter la spéculation.

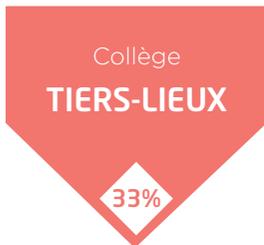
➤ CHAQUE SOCIÉTAIRE EST REPRÉSENTÉ AU SEIN DE L'UN DES COLLÈGES

Tiers-Lieux, connecteurs et partenaires.

➤ LES DÉCISIONS AU SEIN DU RÉSEAU SONT DÉCENTRALISÉES

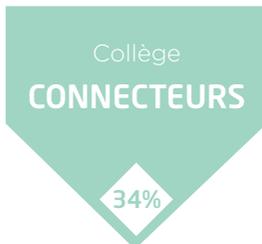
Nous organisons notre gouvernance de sorte à renforcer la représentativité des territoires.

➤ VALEUR DE LA PART : 50€



**Tiers-lieux ouverts
et en projets**
4 parts minimum = 200€

Utilisateurs
1 part minimum = 50€



Fondateurs
4 parts minimum = 200€

Salariés
20 parts minimum = 1000€

Jedis
1 part minimum = 50€



**Coopérateurs
externes**
6 parts minimum = 300€

**Partenaires
financiers**
20 parts minimum = 1000€

Acteurs publics
20 parts minimum = 1000€

Fans
2 parts minimum = 100€



Pour souscrire
des parts au capital social
de la Coopérative Tiers Lieux

Rendez-vous sur : coop.tierslieux.net/souscription

la coopérative
tiers_lieu{x}

travailler autrement pour vivre mieux



+ d'infos sur

scic@tierslieux.net



Retrouvez nous :

à l'Arrêt Minute, 12 rue Gambetta 33230 Coutras

à La Loco, 4 ter Eugène et Marc Dulout 33600 Pessac



Site web

coop.tierslieux.net



Facebook

www.facebook.com/tierslieux



Twitter

www.twitter.com/tierslieux